

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B494-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B494

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Jouques pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Richard MALLIÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_07

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Richard MALLIÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Jouques pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours incitatif à la commune de Jouques pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour un montant de 5 000 € HT.

Exposé des motifs :

Par délibérations n° 2010_A117 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 et n° 2010_B458 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de mettre en œuvre sur son territoire, et en partenariat avec les communes, un plan de développement des véhicules électriques.

Dans ce cadre, et par délibération n°2010_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 modifiée par la délibération n° 2012_A049 du Conseil communautaire du 15 mars 2012, elle a décidé de mettre en place un fonds de concours à destination des communes pour l'acquisition de véhicules électriques.

Ainsi, la délibération n° 2013_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative au dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets prévoit que la participation de la Communauté du Pays d'Aix puisse aller jusqu'à 50 % du coût hors taxes d'achat de cet équipement sans pouvoir dépasser le reste à charge de la commune.

La Commune de Jouques s'est engagée dans l'acquisition d'un véhicule électrique (Goupil G3) pour ses services techniques et sollicite un fonds de concours de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût du véhicule : 22 203 € HT

Subvention CPA (22,5%) :5 000,00 € HT

Réserve Parlementaire (46 %) :10 000,00 € HT

Financement Commune (31,5 %) :7 203,00 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **5 000,00 € HT** pour cet équipement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2008_A176 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2010_A117 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Électriques – Proposition d'actions sur la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2010_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de Concours incitatifs – délibération cadre et notamment le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition de véhicules électriques ;

VU la délibération n° 2012_A049 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010_A091 relative aux Fonds de Concours incitatifs - aide à l'acquisition de Véhicules Électriques ;

VU la délibération n° 2013_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative au dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 14 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** un fonds de concours pour l'acquisition d'un véhicule électrique à la Commune de Jouques, à hauteur de 22,5 % du coût total hors taxes, soit un total de 5 000,00 € ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal, section investissement, opération 256, imputation 832/20414 11.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Jouques pour l'acquisition d'un véhicule électrique

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015